



Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

**RUE GALILEE (V.C.)
RUE GABRIEL PERI (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film effectué par la société La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne – 17 rue Robert Degert – 94407 Vitry-sur-Seine représentée par M. Julien Filoche, du stationnement va être neutralisé rues Galilée et Gabriel Péri par la production, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Galilée** afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage les **15 avril 2024 et 19 avril 2024 de 9 heures à 19 heures :**

- **Neutralisation d'une place de stationnement côté pair soit un linéaire de 5 mètres au droit du n°10.**

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage le **18 avril 2024 de 9 heures à 19 heures :**

- **Neutralisation d'une place de stationnement côté impair soit un linéaire de 5 mètres face au n°7.**

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{cc} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne – 17 rue Robert Degert – 94407 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 05 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 08 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon